

Guide pour les étudiants inscrits à la maîtrise en criminologie

**École de criminologie
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal**

Dernière mise à jour : juin 2021

Table des matières

Section 1. L'École de criminologie	3
1.1. Aperçu historique	3
1.2. Le fonctionnement administratif	4
1.3. Les professeurs	5
1.4. L'association étudiante de l'École de criminologie de l'Université de Montréal	6
1.5. Les services de bibliothèque en criminologie	6
Section 2. Le cheminement à la maîtrise en criminologie.....	7
2.1. Introduction : inscription et choix de cours	7
2.2. Le programme de maîtrise préparatoire (propédeutique).....	7
2.3. Maîtrise en criminologie, option mémoire	8
2.4. Maîtrise en criminologie, avec stage en intervention.....	9
2.5. Maîtrise en criminologie, option sécurité intérieure	10
2.6. Maîtrise en criminologie, option criminalistique et information	12
2.7. Les règlements pédagogiques.....	13
2.8. Progression sous probation.....	16
2.9. Seconde évaluation – Dispositions générales.....	16
Section 3. Les nécessités administratives.....	18
3.1. Remarques introductives	18
3.2. Courriel institutionnel.....	18
3.3. Le centre étudiant et StudiUM	18
3.4. L'enregistrement du directeur de recherche.....	19
3.5. L'enregistrement du sujet de recherche.....	19
3.6. L'enregistrement du stage	20
3.7. Le plan global d'études	20
3.8. Le certificat d'éthique	20
3.9. Protocole de présentation de la recherche	21
3.10. Le dépôt initial du mémoire / rapport de stage / travail dirigé et la formation d'un jury d'évaluation	23
3.11. Embargo et confidentialité du mémoire	25
3.12. Le formulaire sur les conflits d'intérêts	26
3.13. La vérification d'antécédents judiciaires.....	26
3.14. La liste de vérifications	26
3.15. Liste de formulaires.....	28

Section 4. Le financement des études supérieures	30
4.1. Introduction	30
4.2. Les bourses	30
4.3. Le financement intégré	34
4.4. Les prêts et bourses gouvernementaux.....	35
Section 5. Remarques conclusives	36
5.1. Quelques conseils pour mieux réussir son parcours aux cycles supérieurs en criminologie	36
5.2. La planification pour les études éventuelles de niveau doctorat	37
5.3. Une liste des ressources disponibles à l'Université de Montréal	37
Structure du programme : segment 69 – Propre à l'option générale	39
Structure du programme : segment 71 – Propre à l'option Intervention	40
Structure du programme : segment 72 – Propre à l'option Sécurité intérieure..	41
Structure du programme : segment 73 – Propre à l'option Criminalistique.....	42

***Dans le présent document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte. Les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.*

Conception du guide (mars 2017)

Franca Cortoni, Ph.D., C.Psych.
 Nathalie Fontaine, Ps.Ed., Ph.D.
 David Décary-Héту, Ph.D. Maxime
 Reeves-Latour, M.Sc.

Révision (avril 2021)

Isabelle Daignault, Ph.D. responsable du programme
 DalilaBbouarouri, TGDE
 Sophie Lussier, conseillère en programmes d'études

Section 1. L'École de criminologie

1.1. Aperçu historique

C'est grâce à l'initiative du professeur Denis Szabo, diplômé en sociologie de l'Université de Louvain en Belgique, que l'École de criminologie a vu le jour le 1er juin 1960. Ce dernier créait ainsi le premier département du genre au Canada, quelques années après son équivalent américain de l'Université Berkeley en Californie. Le professeur Szabo sera rapidement rejoint dans cette aventure par le professeur Marcel Fréchette, diplômé de l'Université de Montréal en psychologie.

L'École allait progressivement acquérir son autonomie avec la création du programme de doctorat en 1964 et, surtout, du programme de baccalauréat en 1967. Devenue école professionnelle avec l'instauration de stages au baccalauréat en 1970 et à la maîtrise en 1991, les enseignements de l'École se sont longtemps articulés autour de deux grandes approches de base : la sociologie criminelle et la psychologie dans un contexte de droit pénal. La création du programme de sécurité et études policières en 1999 a diversifié les enseignements en formant les étudiants dans l'analyse, l'élaboration, la planification et l'évaluation de divers programmes de sécurité intérieure. De 1960 à 2018, plus de 500 étudiants ont été diplômés par l'École dans ses différents programmes de maîtrise.

Depuis sa création, différents directeurs se succéderont à la tête de l'École, soit :

Denis Szabo (1960-1970)
André Normandeau (1970-1979)
Jean Trépanier (1979-1983)
Pierre Landreville (1983-1991)
Maurice Cusson (1991-1995)
Guy Lemire (1995-2001)
Maurice Cusson (2001-2003)
Pierre Landreville (2003-2005)
Jean Proulx (2005-2009)
Marie-Marthe Cousineau (intérim, 2009-2010)
Jean Proulx (2010-2014)
Denis Lafortune (2014-2017)
Jean Proulx (2018-2021)
Samuel Tanner (2021-...)

Les champs d'activités ouverts aux criminologues détenant une maîtrise sont proches des milieux de l'analyse, de l'intervention, de la recherche et de l'élaboration des politiques publiques. Les détenteurs d'un doctorat privilégient généralement les domaines de l'enseignement et de la recherche universitaire. Ces derniers peuvent également être appelés à conseiller différents organismes en recherche et milieux de pratiques traditionnels, gouvernementaux ou dans le secteur privé. Leur collaboration peut aussi être recherchée sur le plan international.

1.2. Le fonctionnement administratif

L'École de criminologie est l'une des nombreuses entités d'enseignement regroupées au sein de la Faculté des arts et des sciences (FAS), et, à ce titre, son fonctionnement administratif et pédagogique s'intègre à la structure de la Faculté. À l'interne, le directeur et l'assemblée départementale se partagent les pouvoirs et les responsabilités dévolus à un département.

De plus l'École de criminologie est régie par les Études supérieures et postdoctorales (ÉSP). Les ÉSP définissent leur vision comme étant une instance qui « se positionne à l'avant-garde de l'évolution des études supérieures et s'assure que l'étudiant bénéficie de l'environnement optimal pour atteindre ses objectifs de formation et contribuer à l'édification d'une société meilleure ». Sa mission inclut notamment « d'assurer un leadership fort dans le développement de la formation aux études supérieures et postdoctorales ». Il assure par exemple « le respect du règlement pédagogique et des normes et politiques ».

1.2.1. Le directeur

Le mandat du directeur est de quatre ans. Sous l'autorité du doyen de la FAS, le directeur voit au développement, à la coordination, à la représentation et au bon fonctionnement de l'École de criminologie.

1.2.2. L'Assemblée départementale

L'assemblée départementale se compose de tous les professeurs de l'École, ainsi que d'un nombre fixe de représentants étudiants équivalent au tiers du corps professoral. Ces derniers sont membres à part entière de l'Assemblée, mais n'ont pas le droit de vote sur les questions concernant la carrière des professeurs. Règle générale, l'Assemblée se réunit une fois par mois durant les trimestres d'automne et d'hiver.

Une des fonctions importantes de l'Assemblée départementale est d'adopter divers règlements pédagogiques et modifications aux programmes de premier, deuxième et troisième cycles. Ce sont différents comités qui ont le rôle de formuler des recommandations qui devront, ultimement, être adoptées à majorité simple par l'Assemblée. Les comités sont généralement d'une durée d'un an et peuvent également être mis en place dès que l'exercice est jugé nécessaire. Les comités récurrents sont par exemple : le comité des études de premier cycle, le comité des études de cycles supérieurs et le comité des bourses. Il est à noter que la représentation étudiante est obligatoire sur le comité des études.

1.2.3. Le personnel administratif à l'École de criminologie

Interagissant au quotidien avec les étudiants à propos de questionnements quant à leur cheminement, le personnel administratif joue un rôle fondamental dans le bon déroulement de vos études aux cycles supérieurs. C'est d'abord à ces personnes que vous devez vous adresser lorsque vous avez des questions plus techniques.

À l'École de criminologie, le personnel administratif inclut les cinq groupes suivants :

- 1- Les techniciennes et techniciens en gestion des dossiers étudiants (TGDE) : leur rôle consiste à les accompagner tout au long de votre cheminement académique, de l'admission à la diplomation. Ce sont les personnes que vous devez contacter pour toute question relative à votre dossier étudiant, votre inscription et votre choix de cours. À la maîtrise, c'est Madame Dalila Bouarouri : dalila.bouarouri@umontreal.ca qui assure ce suivi.
- 2- La conseillère en programmes d'études : offre un soutien pour toute questions relatives au cheminement académique des étudiants aux études supérieures. Sophie Lussier : sophie.lussier@umontreal.ca joue ce rôle d'encadrement auprès de nos étudiants.
- 3- Les techniciennes et techniciens en coordination du travail de bureau : ce sont les personnes qui assistent le directeur dans ses tâches quotidiennes, qui voient au suivi des opérations techniques ainsi qu'au bon fonctionnement du département et qui préparent les contrats d'auxiliaire d'enseignement, de surveillant ou correcteur d'examen pour les étudiants de 2e cycle qui souhaitent s'impliquer en enseignement.
- 4- Les coordonnatrices et coordonnateurs de stage : ce sont les personnes qui s'occupent de toute la logistique entourant les stages en milieu de pratiques, autant sur le plan du baccalauréat que des études supérieures.
- 5- Les agentes et agents de recherche : ce sont les personnes qui offrent du soutien aux étudiants pour toute question relative au bon déroulement de leur recherche (recherche en bibliothèque, bases de données, construction de devis).

Puisqu'il peut y avoir des changements concernant les employés occupant ces différents postes, nous vous suggérons de consulter le site de l'École pour vous assurer de trouver l'information la plus à jour afin de trouver la personne la mieux placée pour répondre à votre demande : <http://crim.umontreal.ca/repertoire-departement/personnel/>

1.3. Les professeurs

L'École de criminologie est un imposant département, avec près de 30 professeurs et plusieurs chercheurs associés qui s'intéressent à des domaines très variés. Nous vous invitons à consulter le site de l'École pour prendre connaissance des thèmes de recherche, des approches et des expériences de notre équipe de professeurs :

<http://crim.umontreal.ca/repertoire-departement/professeurs/>

Plusieurs professeurs ont également des pages personnelles et professionnelles. N'hésitez pas à faire les recherches appropriées sur internet pour en apprendre davantage sur le genre de recherches réalisées par ces derniers.

1.4. L'association étudiante de l'École de criminologie de l'Université de Montréal

L'Association étudiante de l'École de criminologie de l'Université de Montréal (AÉÉCUM) est votre association étudiante dès votre inscription à l'École. Celle-ci est affiliée à la Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAÉCUM). L'exécutif de l'Association est élu lors de deux assemblées générales ordinairement tenues au début de la session d'automne et à la fin de la session d'hiver. L'exécutif se compose de 13 membres, dont deux représentants des cycles supérieurs (un coordonnateur de niveau maîtrise, un coordonnateur de niveau doctorat). Présente sur différentes instances de l'École de criminologie et de l'Université de Montréal, l'AÉÉCUM a notamment pour mission d'assurer la défense des droits et des intérêts de ses membres.

Soucieux de l'accueil de ses nouveaux membres et de leur insertion tant à l'École qu'à l'Université de Montréal, les membres de l'exécutif tiennent des permanences quotidiennes dans les locaux de l'association afin d'assurer le soutien nécessaire aux étudiants aux trois cycles d'études en criminologie. L'Association étudiante se charge entre autres d'organiser des activités socioculturelles et académiques, telles que les initiations annuelles, la fête de Noël, la traditionnelle cabane à sucre, différents tournois sportifs et, aux cycles supérieurs, l'organisation de colloques scientifiques.

Comme toute association, le dynamisme et la vitalité de l'AÉÉCUM dépendent fortement de la participation de ses membres. C'est pourquoi nous vous invitons à prendre contact avec votre association étudiante si vous désirez vous impliquer, ou encore pour toute question relative à la vie étudiante ou à la défense de vos droits et intérêts. N'hésitez pas à communiquer avec l'AÉÉCUM :

- En personne au local C-1025 (pavillon Lionel-Groulx)
- Par téléphone au 514-343-6111, poste 3649
- Par courriel à l'adresse électronique suivante : aecum.udem@gmail.com

1.5. Les services de bibliothèque en criminologie

La [Bibliothèque des lettres et des sciences humaines](#) (BLSH) vous donne accès à de nombreuses ressources en ligne ainsi qu'à une riche collection de livres et de revues spécialisées en criminologie. Pour y accéder facilement, consultez le [Guide de recherche en criminologie](#).

La BLSH est aussi un [espace de travail](#) apprécié de plusieurs étudiants : vous y trouverez des zones de travail individuel et en équipe. Vous pouvez également y obtenir de [l'aide à la recherche](#) et du [soutien informatique](#). Si vous souhaitez approfondir vos connaissances en recherche d'information, inscrivez-vous aux [formations libres](#) qui vous permettront, entre autres, d'apprendre à utiliser les logiciels de gestion bibliographique comme Zotero ou EndNote.

Pour plus d'informations sur les services des bibliothèques ou pour obtenir du soutien dans vos recherches, contactez [David Patenaude](#), bibliothécaire spécialisée en criminologie.

Section 2. Le cheminement à la maîtrise en criminologie

2.1. Introduction : inscription et choix de cours

Pour vous aider à cheminer sans embûche et de manière efficace à travers vos études de maîtrise, il importe de bien connaître les exigences relatives à votre option. Le non-respect de certaines règles à l'égard du cheminement académique peut retarder inutilement le dépôt de votre mémoire, rapport de stage ou travail dirigé, et ultimement l'obtention de votre diplôme. Cette section a ainsi pour objectif de vous présenter le cheminement requis en termes de choix de cours pour chaque option (section 2.2 à 2.7), ainsi que les règlements pédagogiques qui sont essentiels à connaître pendant ses études (section 2.8).

Le choix de cours varie en fonction de la structure de votre option. Dans tous les cas vous recevrez au moment opportun un message de votre TGDE, vous demandant de formaliser votre choix de cours en remplissant le formulaire à cet effet dans votre *Centre étudiant*.

Chaque option de la maîtrise en criminologie a sa propre structure et son cheminement particulier divisé en blocs d'études. Chaque bloc peut contenir des minimums et maximums de crédits qui doivent être complétés durant les études. Assurez-vous de bien comprendre la structure et le cheminement particulier de votre option et de compléter le nombre requis de cours dans chaque bloc durant vos deux années d'études.

2.2. Le programme de maîtrise préparatoire (propédeutique)

Si vous n'avez pas réalisé d'études préalables en criminologie, il se peut que vous soyez dans l'obligation de suivre certains cours afin de mettre à niveau vos connaissances dans le domaine. Le cas échéant, vous avez reçu dans votre lettre d'acceptation à la maîtrise, les conditions de votre admission vous précisant qu'une propédeutique s'avère nécessaire, avec la liste des cours qu'il vous faudra obligatoirement suivre avant d'entreprendre formellement vos études supérieures en criminologie. Des équivalences sont possibles en fonction du parcours académique du candidat. Le formulaire pour les demandes d'équivalence se trouve sur le site de l'École de criminologie.

<http://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Une maîtrise préparatoire comporte un maximum de 30 crédits qui s'échelonnent généralement sur une année. Ce ne sont toutefois pas toutes les personnes inscrites à la propédeutique qui doivent suivre un tel nombre de crédits. Lorsque quatre cours ou plus sont exigés, vous serez inscrits à la maîtrise préparatoire. Lorsque trois cours ou moins sont exigés, ils sont considérés comme « cours complémentaires » et une maîtrise préparatoire n'est pas nécessaire.

Dans les 2 situations, les cours demandés doivent être complétés lors de la 1^{ère} année de la maîtrise régulière.

De plus, une note supérieure ou égale à C pour chacun des cours suivis à la propédeutique, et une moyenne minimale de **3,2** est exigée pour poursuivre vos études à la maîtrise. Un manquement à l'une de ces deux conditions **entraînera l'exclusion de programme de maîtrise**. Pour obtenir plus d'information sur la propédeutique, consultez le site de l'

<http://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

2.3. Maîtrise en criminologie, option mémoire

La structure de cette option se trouve à la page 36.

Les 45 crédits de la maîtrise option mémoire sont répartis de la façon suivante :

- **30 crédits** obligatoires répartis entre le cours Projet de mémoire (3 crédits), la recherche (6 crédits) et la rédaction du mémoire (21 crédits)
- **15 crédits** à option (ou 12 crédits à option + 3 crédits au choix)

À temps plein vous devez faire 3 trimestres à temps plein et 3 trimestres en rédaction

À demi temps vous devez faire 6 trimestres à demi temps et 3 trimestres de rédaction

Statut Temps Plein		Statut Demi Temps			
Trim		Trim		Trim	
A21	Statut temps plein	A21	Statut Demi temps	A23	Rédaction
H22	Statut temps plein	H22	Statut Demi temps	H24	Rédaction
É22	Statut temps plein	É22	Statut Demi temps	É24	Rédaction
A22	Rédaction	A22	Statut Demi temps		
H23	Rédaction	H23	Statut Demi temps		
É23	Rédaction	É23	Statut Demi temps		

Sur les 30 crédits obligatoires, vous en obtiendrez 27 (6 crédits pour la recherche et 21 crédits pour le mémoire) lors du dépôt final de votre mémoire. Vous n'avez donc pas de cours particuliers à suivre pour obtenir ces 27 crédits. Les trois derniers crédits obligatoires concernent la réussite du cours *Projet de mémoire* (CRI 69051 et CRI 69052), un cours qui s'échelonne sur les sessions d'automne et d'hiver et **auquel vous devez impérativement vous inscrire lors de votre première session d'étude à la maîtrise régulière** (3 cours complémentaires ou moins).

Lors de votre première année, vous devez également suivre des cours à option qui complètent votre cursus académique. Dans la maîtrise avec mémoire, vous devez absolument suivre **un minimum d'un cours dans trois blocs distincts**. Ainsi, vous devez vous inscrire obligatoirement à :

- **1 cours du bloc A : Méthodologie (3 crédits)**
- **1 cours du bloc B : Théories (3 crédits)**
- **1 cours du bloc D : Analyse (3 crédits)**

Pour vos **deux cours restants**, allez-y avec des cours d'intérêt personnel ou qui feront avancer significativement votre projet de mémoire. Vous avez **deux possibilités**. Vous pouvez suivre deux cours dispensés à l'École de criminologie, peu importe le bloc (**6 crédits**). Vous pouvez également suivre deux cours, un dispensé à l'École de criminologie, peu importe le bloc (**3 crédits**) et un cours au choix de cycles supérieurs, dispensé dans un autre département ou dans une autre Université (**3 crédits – bloc E**). Veuillez noter que le cours au choix du bloc E doit être approuvé par la conseillère en programmes d'études, suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Conseil pour la 1^{ère} année d'étude :

Vous devez obligatoirement vous inscrire aux cours CRI 69051 (session d'automne) et CRI 69052 (session d'hiver) - *Projet de mémoire 1 et 2* dans la 1^{ère} année.

Pour chaque session, nous vous conseillons de vous limiter à deux cours en plus du cours *Projet de mémoire*. Ceci vous permettra de compléter avec succès la charge de travail demandée à la maîtrise, tout en vous laissant le temps de réfléchir à votre projet de recherche. Cela vous laissera aussi le temps de sélectionner un directeur de recherche avec qui vous pourrez vous entretenir sur les cours qui vous seraient les plus utiles à suivre. Vous pourrez modifier votre choix de cours par la suite si nécessaire. Comme il ne vous sera pas possible de suivre un cours en statut de rédaction, ceci implique que vous devrez suivre un cours à l'été.

2.4. Maîtrise en criminologie, avec stage en intervention

La structure de cette option se trouve à la page 37.

Les 45 crédits de la maîtrise option stage en intervention sont répartis de la façon suivante :

- **30 crédits** obligatoires répartis entre le cours d'encadrement de stage en intervention (3 crédits), le stage (9 crédits) et la rédaction d'un rapport de stage (18 crédits)
- **15 crédits** à option (ou 12 crédits à option + 3 crédits au choix)

À temps plein vous devez faire 4 trimestres à temps plein et 2 trimestres en rédaction

À demi temps vous devez faire 6 trimestres à demi temps, 1 trimestre à temps plein et 2 trimestres de rédaction

Statut Temps Plein		Statut Demi Temps			
Trim		Trim		Trim	
A21	Statut temps plein	A21	Statut Demi temps	A23	Statut temps plein
H22	Statut temps plein	H22	Statut Demi temps	H24	Rédaction
É22	Statut temps plein	É22	Statut Demi temps	E24	Rédaction
A22	Statut temps plein	A22	Statut Demi temps		
H23	Rédaction	H23	Statut Demi temps		
É23	Rédaction	É23	Statut Demi temps		

Règle générale, le stage doit être d'une durée de 80 jours à raison de 3 jours par semaine. Vous n'avez **pas** à trouver votre milieu de stage et l'École de criminologie vous demande de ne pas contacter directement le milieu désiré. C'est la coordonnatrice de stage de l'école de criminologie qui a la responsabilité de communiquer directement avec les milieux de stage qui vous intéressent. La première étape pour organiser votre stage consiste donc à prendre rendez-vous avec la coordonnatrice des stages au cours de l'été précédent votre admission. Pour vous aider dans vos démarches, **vous devez obligatoirement vous inscrire** aux cours *Encadrement de stage en intervention* (CRI 61661) dispensé lors de la session d'hiver de votre 1^{ère} année et *Encadrement de stage en intervention* (CRI 61662) à la session d'automne de votre 2^e année.

Lors de votre première année d'étude, vous devez également suivre des cours à option qui complètent votre cursus académique. Dans l'option stage en intervention, vous devez absolument suivre **un minimum de cours dans trois blocs distincts**. Ainsi, vous devez vous inscrire obligatoirement à :

- **1 cours du bloc A : Méthodologie (3 crédits)**
- **1 cours du bloc B : Théories (3 crédits)**
- **2 cours du bloc C : Concentration (6 crédits)**

Pour votre **cours restant**, allez-y avec un cours d'intérêt personnel ou qui fera avancer significativement votre projet de mémoire. Vous pouvez choisir de suivre un cours dispensé à l'École de criminologie, peu importe le bloc (**3 crédits**), ou encore un cours dispensé dans un autre département ou dans une autre Université (**3 crédits – bloc E**). Veuillez noter que le cours au choix du bloc E doit être approuvé par la conseillère en programmes d'études, suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Conseil pour la 1^{ère} année d'étude:

Lors de **votre deuxième session** (session d'hiver), vous devez obligatoirement vous inscrire au CRI 61661 - *Encadrement de stage en intervention 1*.

Nous vous conseillons, de vous inscrire dans un maximum de trois cours par session. Ceci vous permettra de compléter avec succès la charge de travail demandée à la maîtrise, tout en vous laissant le temps de vous préparer à votre stage. Cela vous laissera aussi le temps de sélectionner un directeur de recherche avec qui vous pourrez vous entretenir sur les cours qui vous seraient les plus utiles à suivre.

Lorsque vous officialiserez la relation avec votre directeur de recherche, il s'avèrera judicieux de s'entretenir et de réfléchir avec lui quant aux cours qui vous seraient les plus utiles à suivre. Vous pourrez modifier votre choix de cours par la suite si nécessaire.

2.5. Maîtrise en criminologie, option sécurité intérieure

La structure de cette option se trouve à la page 38.

Les 45 crédits de la maîtrise option stage en intervention sont répartis de la façon suivante :

- **18 crédits** obligatoires répartis entre le cours *Projet d'étude de cas en sécurité intérieure* (3 crédits) et la rédaction d'une étude de cas (15 crédits)
- **27 crédits** à option (ou 24 crédits en option + 3 crédits au choix)

À temps plein vous devez faire 4 trimestres à temps plein et 2 trimestres en rédaction

À demi temps vous devez faire 7 trimestres à demi temps et 2 trimestres de rédaction

Statut Temps Plein		Statut Demi Temps			
Trim		Trim		Trim	
A21	Statut temps plein	A21	Statut Demi temps	A23	Statut Demi temps
H22	Statut temps plein	H22	Statut Demi temps	H24	Rédaction
E22	Statut temps plein	É22	Statut Demi temps	É24	Rédaction
A22	Statut temps plein	A22	Statut Demi temps		
H23	Rédaction	H23	Statut Demi temps		
É23	Rédaction	É23	Statut Demi temps		

Outre l'inscription obligatoire au cours *Projet d'étude de cas en sécurité intérieure* (CRI 6908) lors de la 1^{ère} année, vous devez, à travers vos deux années de formation, suivre des cours à option qui complètent votre cursus académique. Dans l'option sécurité intérieure, vous devez absolument suivre **un minimum de cours dans trois blocs distincts**. Ainsi, vous devez vous inscrire obligatoirement à :

- **1 cours du bloc A : Méthodologie et outils d'analyse (6 crédits)**
- **6 cours du bloc B : Aspects de la sécurité intérieure (15 crédits)**
- **1 cours du bloc C : Concentration (3 crédits)**

Pour le cours restant, allez-y avec un cours d'intérêt personnel ou qui fera avancer significativement votre travail dirigé. Vous avez **deux possibilités**. Vous pouvez suivre un cours dispensé à l'École de criminologie, peu importe le bloc (**3 crédits**), ou vous pouvez choisir un cours au choix dispensé dans un autre département ou dans une autre Université (**3 crédits – bloc D**). Veuillez noter que le cours au choix du bloc D doit être approuvé par la conseillère en programmes d'études, suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Conseil pour la 1^{ère} année d'étude:

Vous devez obligatoirement vous inscrire au cours *Projet d'étude de cas en sécurité intérieure* dans le (CRI 6908) dans la 1^{re} année.

Nous vous conseillons de vous inscrire à un maximum de trois cours par session. Ceci vous permettra de vous familiariser avec la charge de travail demandée à la maîtrise, tout en vous laissant le temps de réfléchir à votre sujet pour votre travail dirigé. Lorsque vous officialiserez la relation avec votre directeur de recherche, il s'avèrera judicieux de s'entretenir et de réfléchir avec lui sur les cours qui vous seraient les plus utiles à suivre. Vous pourrez modifier votre choix de cours par la suite si nécessaire.

2.6. Maîtrise en criminologie, option criminalistique et information

La structure de cette option se trouve à la page 39.

Les 45 crédits de l'option criminalistique et information sont répartis entre les cours suivis à l'Université de Montréal et les cours suivis lors de l'échange étudiant à Lausanne en Suisse :

- **21 crédits** obligatoires répartis entre les cours obligatoires du bloc A (6 crédits) et la rédaction d'un travail dirigé (15 crédits).
- **24 crédits** à option (ou 21 crédits à option + 3 crédits au choix)

Vous devez faire 4 trimestres à temps plein et 2 trimestres en rédaction :

Statut Temps Plein		Statut Demi Temps			
Trim		Trim		Trim	
A21	Statut temps plein	A21	Statut Demi temps	A23	Statut Demi temps
H22	Statut temps plein	H22	Statut Demi temps	H24	Rédaction
É22	Statut temps plein	É22	Statut Demi temps	É24	Rédaction
A22	Statut temps plein	A22	Statut Demi temps		
H23	Rédaction	H23	Statut Demi temps		
É23	Rédaction	É23	Statut Demi temps		

Lors de la 1^{ère} session, les étudiants doivent obligatoirement s'inscrire au cours *Séminaire d'intégration I* (CRI 6906). Les cours *Séminaire d'intégration II* (CRI 6907), *Fondements : criminalistique 1* (CRI 6850) et *Fondements : criminalistique 2* (CRI 6851) devront être suivis lors de la session d'automne de la 2^e année (session d'étude à Lausanne). Chacun des quatre cours permet l'acquisition de 1,5 crédit, pour un total de 6 crédits obligatoires.

Outre les cours obligatoires du bloc A, vous devez suivre **un minimum de cours à option dans trois blocs distincts**. Ainsi, vous devez vous inscrire obligatoirement à :

- **2 cours du bloc B : Méthodes (6 crédits)**
- **2 cours du bloc C : Analyse du phénomène criminel (6 crédits)**
- **4 cours du bloc D (dispensés à Lausanne) : Analyse de la trace (6 crédits)**

Pour les 6 crédits restants, allez-y avec des cours d'intérêt personnel ou qui feront avancer significativement votre travail dirigé. Vous avez **deux possibilités**.

- 1) Vous pouvez suivre deux cours dispensés à l'École de criminologie, soit deux cours des blocs B et C (un cours dans chaque bloc), soit deux cours du bloc C, soit un cours bloc B et un cours à choix (bloc E), soit un cours du bloc C et un cours à choix (bloc E – 6 crédits). Veuillez noter que le cours au choix du bloc E doit être approuvé par la conseillère en programmes d'études, suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.
- 2) Vous pouvez suivre deux cours, un dispensé à l'École de criminologie, peu importe le bloc (**3 crédits**), ainsi que deux cours au choix, dispensés à Lausanne (**3 crédits**).

Conseil pour la 1^{ère} année d'étude:

Vous devez obligatoirement vous inscrire au cours CRI 6906 *Séminaire d'intégration 1* dès la 1^{ère} session. Nous vous conseillons de vous inscrire à un maximum de trois cours lors de votre 1^{ère} session. Ceci vous permettra de vous familiariser avec la charge de travail demandée à la maîtrise, tout en vous laissant le temps de réfléchir à votre sujet pour votre travail dirigé. Lorsque vous officialiserez la relation avec votre directeur de recherche, il s'avèrera judicieux de s'entretenir et de réfléchir avec lui sur les cours qui vous seraient les plus utiles à suivre. Vous pourrez modifier votre choix de cours par la suite si nécessaire.

2.7. Les règlements pédagogiques

2.7.1. La durée des études à la maîtrise en criminologie

Le programme de maîtrise se compose d'une période de scolarité et d'une période de rédaction. Durant la période de rédaction, le statut de l'étudiant est obligatoirement « rédaction ». Si vous êtes inscrit dans l'option **mémoire**, vous devez obligatoirement avoir été inscrit à un minimum de 3 trimestres à temps plein avant d'être inscrit en rédaction.

Si vous êtes inscrit aux options **Stage intervention, Sécurité intérieure, ou Criminalistique et information**, vous devez avoir complété un minimum de 4 trimestres à temps plein avant le statut « rédaction ». Sachez qu'une inscription à 2 trimestres à demi temps est équivalent à 1 trimestre à plein temps.

Selon les règlements, « la scolarité maximale pour un programme de maîtrise est de 6 trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de 9 trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation » (article 51, règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales; ÉSP). Sous certaines justifications, il est toutefois possible d'obtenir une extension de ce délai (voir 2.8.3.).

2.7.2. Interruption des études

L'étudiant peut momentanément interrompre ses études. Il existe trois catégories d'interruption des études : **le congé parental, le congé de maladie et la suspension** (article 68, règlement pédagogique des ÉSP). Dans tous les cas, l'inscription, la direction de recherche ainsi que toutes les activités académiques sont suspendues pendant les trimestres d'interruption des études. Les trimestres d'interruption peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité.

- **Congé parental** : L'étudiant peut demander un congé parental pour un maximum de trois trimestres consécutifs en en faisant la demande au responsable du programme. Ce type de congé peut être renouvelé pour un nouvel enfant sur présentation d'une nouvelle demande à la personne responsable du programme.
- **Congé de maladie** : L'étudiant peut demander un congé de maladie pour lui-même ou un enfant ou un parent pour lequel il fait office d'aidant naturel en faisant la demande à la personne responsable du programme. Ce type de congé doit obligatoirement être motivé par un billet médical et il peut être renouvelé sur présentation d'une nouvelle demande au responsable du programme.

- **Suspension** : Outre le congé parental et le congé de maladie, l'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le responsable du programme.

À l'École de criminologie, une demande d'interruption d'études doit être soumise en utilisant le formulaire à cet effet, disponible dans votre *Centre étudiant*.

2.7.3. La prolongation d'études

Selon le règlement, « après consultation du directeur de recherche, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme » (article 53, règlement pédagogique des ÉSP). Ceci vous permet, sous présentation des justifications adéquates, de prolonger votre scolarité au-delà des six sessions maximales (neuf sessions si études à demi temps) requises pour compléter les cours et la rédaction du mémoire, rapport de stage ou travail dirigé. Parlez-en à votre directeur de recherche avant d'en faire la demande.

Pour demander une prolongation de la période consacrée à la réalisation de la maîtrise, il faut d'abord s'adresser à son directeur de maîtrise qui doit approuver la demande de prolongation par écrit. Après avoir obtenu cette approbation, l'étudiant pourra présenter le document justifiant sa demande, accompagnée de l'accord de son directeur de maîtrise, au TGDE responsable de son option qui présentera la demande au professeur responsable des études de maîtrise afin d'obtenir l'autorisation officielle du doyen. Vous trouverez le formulaire de demande de prolongation dans votre Centre étudiant.

N.B. Une prolongation n'est accordée que pour des motifs sérieux et ne peut dépasser un an.

2.7.4. Changement d'option (dans votre Centre étudiant il sera indiqué changement de spécialisation)

En fonction de vos attentes professionnelles et académiques, il se peut que vous réalisiez qu'une autre option réponde mieux à vos besoins. Il vous est possible de transférer d'option en cours de parcours (par exemple de l'option sécurité intérieure à l'option mémoire). Certaines précisions s'imposent néanmoins. D'une part, le transfert peut être plus difficile au sein de certaines options, par exemple pour le stage en intervention et sécurité intérieure qui restent fortement contingentées. D'autre part, des cours préparatoires pourraient être requis si vous ne disposez pas des prérequis nécessaires à votre nouvelle option. Si vous envisagez le transfert d'option, parlez-en avec la conseillère en programmes d'études et avec votre directeur de recherche qui sauront vous conseiller dans ce processus.

Pour faire cette demande, il faut remplir le formulaire à cet effet dans votre *Centre étudiant*. Il faut aussi envoyer à la TGDE une lettre justificative pour votre demande.

2.7.5. Le passage accéléré au doctorat

Le passage accéléré au doctorat est un procédé qui permet à « un candidat à la maîtrise dont le dossier est de très bonne qualité d'être admis par le doyen à un programme de doctorat sans avoir à soumettre le mémoire requis pour l'obtention de la maîtrise » (article 71, règlement pédagogique des ÉSP). Du financement est d'ailleurs prévu pour les candidats qui envisagent cette possibilité (voir section 4.2.4 du présent guide). Le passage accéléré au doctorat doit toutefois faire l'objet d'une acceptation de votre directeur ainsi que du comité des études supérieures.

2.7.6. La notation

Au sein des ÉSP, « la notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points » (article 30.1, règlement pédagogique des ÉSP). Aux cycles supérieurs, les lettres correspondent aux mentions suivantes :

A- = 3,7 / A = 4,0 / A+ = 4,3 → Excellent

B- = 2,7 / B = 3,0 / B+ = 3,3 → Bon

C = 2,0 / C+ = 2,3 → Passable

Une moyenne cumulative d'au moins 2,7 (B-) est requise pour l'obtention de votre diplôme de maîtrise. Dans le cas contraire, l'étudiant peut se voir exclu du programme.

2.7.7. Réussite à un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C pour l'ensemble des travaux et des examens imposés. Un résultat inférieur à C entraîne un échec à ce cours.

2.7.8. Le plagiat

Le plagiat est un acte lourd de conséquences, auquel les professeurs portent une grande attention, que ce soit dans les cours ou dans la rédaction de votre mémoire. Il peut mener à l'échec du cours, à l'exclusion de votre programme d'études et, dans les cas les plus graves, au renvoi définitif de l'Université. Le plagiat revêt différentes formes qui vont au-delà des conceptions assez traditionnelles qui ne se limitent qu'au simple manque de références lorsque vous paraphrasez ou citez une recherche. Soyez donc à l'affût de ses différentes représentations, puisqu'un manquement aux règles concernant le plagiat peut grandement nuire à votre carrière, surtout si vous projetez de continuer dans le domaine de la recherche.

Pour avoir plus d'information sur les actes passibles de plagiat ou de fraude, les procédures établies et les sanctions en cas de manquement reconnu, consultez le « Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants », disponible à l'adresse suivante :

<https://registraire.umontreal.ca/publications-et-ressources/reglements/>

2.7.9. Annulation de cours

Selon le règlement en vigueur, l'étudiant qui désire annuler son inscription à un ou plusieurs cours doit présenter une demande écrite et motivée avant que 13% du cours ne soit échus à moins d'indication contraire au plan de cours. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant décide de la demande.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F* à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis (article 19B, règlement pédagogique des ÉSP).

2.7.10. Modification de choix de cours

Selon le règlement en vigueur, l'étudiant qui désire modifier son choix de cours ou son inscription après la date limite d'annulation d'un cours, doit présenter une demande écrite via le formulaire disponible dans son *Centre étudiant* (article 20, règlement pédagogique des ÉSP).

2.7.11. Abandon d'un cours

Selon le règlement en vigueur, l'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée avant que 60% du cours ne soit écoulé à moins d'indication contraire au plan de cours. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant décide de la demande.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F* à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis (article 22, règlement pédagogique des ÉSP).

2.8. Progression sous probation

L'étudiant qui ne répond plus aux exigences du programme (moyenne inférieure à 3,2 pour les cours complémentaires/préparatoires ou une moyenne inférieure à 2,7 aux cours de la maîtrise) peut être mis en probation uniquement pendant la période à laquelle il est inscrit aux cours de son programme. Sur recommandation du Comité d'études supérieures, le doyen ou l'autorité compétente autorise l'étudiant à progresser dans le programme, mais l'avise par écrit qu'il devra, notamment, parfaire ses connaissances, améliorer certaines habiletés ou modifier ses attitudes pendant la période d'observation suivante sans quoi il pourrait être exclu du programme. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer à l'étudiant la reprise d'un ou de plusieurs cours ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée.

2.9. Seconde évaluation – Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 51 et 97, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation. Les modalités de seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Lorsqu'elles sont autorisées, les modalités de seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont

fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative. Cette règle est applicable à toutes les formes de reprises.

Échec à un cours obligatoire

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail ou subir un examen de reprise.

2.9.2. Échec à un cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

2.9.3. Échec à un cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours au choix, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

Section 3. Les nécessités administratives

3.1. Remarques introductives

Le cheminement des étudiants à une des quatre options de la maîtrise en criminologie s'accompagne de plusieurs nécessités administratives qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent amener d'importants délais et conséquences dans le traitement de votre dossier ou dans le déroulement de votre recherche. Pour vous éviter bien des problèmes et des maux de tête, cette section a pour objectif de présenter les principaux formulaires et règles administratives qu'il faut connaître dès le début de ses études. Tous les formulaires ne s'appliquent pas à toutes les situations, référez-vous donc à la *Section 5.1* pour déterminer quels formulaires administratifs s'appliquent à votre option.

Les règles en vigueur à l'École de criminologie sont basées sur les règlements pédagogiques des ÉSP. Bien que nous en présentions ici les principales, elles ne sauraient constituer un ensemble exhaustif des règles en vigueur pour les cycles supérieurs. Pour un ensemble complet de ces règlements:

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

3.2. Courriel institutionnel

Lors de votre dépôt de demande d'admission à un des programmes de maîtrise, vous avez obtenu une adresse de courriel institutionnelle (sous la forme *prénom.nom@umontreal.ca*). Il est important d'activer votre boîte courriel dès que possible, puisque les professeurs et le personnel administratif utilisent votre courriel institutionnel pour communiquer avec vous, même avant la rentrée officielle à l'automne. Sans activation, vous n'aurez pas accès à ces messages qui vous livrent souvent des informations essentielles relatives aux cours ou à votre cheminement académique.

Pour l'activation, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://outlook.umontreal.ca/>

Pour plus d'information sur le courriel institutionnel et ses règles d'utilisation: <http://www.dgtic.umontreal.ca/courriel/index.html#etudiants>

3.3. Le centre étudiant et StudiUM

Lorsque vous désirez obtenir des informations sur votre dossier étudiant ou sur les cours que vous suivez, deux ressources sont indispensables.

La première est le *Centre étudiant*. Celui-ci réunit vos données d'études personnelles et les opérations relatives à votre cheminement universitaire. Vous y accéderez pour payer vos factures, obtenir le numéro de local des cours, vérifier vos statuts et étapes d'études ou encore télécharger votre relevé de notes. La deuxième est la plate-forme *StudiUM*. Celle-ci vous permet d'accéder à du contenu partagé par vos professeurs dans leur cours : plan et notes de cours,

résultats d'examen, consignes pour les travaux et lectures obligatoires s'y trouvent notamment.

Le *Centre étudiant* est disponible au <http://www.etudes.umontreal.ca/centre-etudiant/>, icône *Mon Centre étudiant*. La plate-forme StudiUM est pour sa part disponible au : <https://studium.umontreal.ca/>.

3.4. L'enregistrement du directeur de recherche

Une des premières étapes du cheminement à la maîtrise est la sélection d'un directeur de recherche. Le choix du directeur de recherche se fait généralement à la suite de l'étude du profil académique des différents professeurs de l'École. Votre objectif devrait être de sélectionner un professeur qui a une expérience pertinente dans votre domaine d'intérêt et qui utilise une approche méthodologique qui vous convienne. Il s'avère donc très important de s'enquérir des compétences académiques des professeurs pour identifier ceux et celles qui pourraient potentiellement vous accompagner dans votre mémoire, votre stage ou votre travail dirigé. Un maximum de deux professeurs peut encadrer votre projet de recherche, vous laissant ainsi la possibilité d'envisager une codirection.

C'est au cours du 1er trimestre de scolarité que l'étudiant doit s'assurer qu'un ou des professeurs acceptent de le diriger dans le travail de recherche qui le conduira au grade de maîtrise. Cette 1ère étape doit être réalisée le plus rapidement possible afin de ne pas retarder inutilement le cheminement de l'étudiant. Le choix du directeur et du codirecteur (le cas échéant) est enregistré sur le formulaire dans le Centre étudiant.

N.B. La candidature de l'étudiant prend fin si, à la fin du 2^e trimestre de scolarité, il n'a trouvé aucun professeur pour le diriger.

3.5. L'enregistrement du sujet de recherche

L'enregistrement du sujet de recherche doit être réalisé avant la fin du 2^e trimestre de scolarité. Cette étape administrative vise à protéger le sujet et la méthodologie de recherche envisagés par l'étudiant afin qu'il soit le seul à travailler sur le sujet.

Vous avez jusqu'à la fin de votre deuxième session d'étude pour soumettre le formulaire d'enregistrement du sujet de recherche. Il existe un formulaire d'enregistrement du sujet de recherche pour le mémoire et un pour le rapport de stage ou travail dirigé. **Assurez-vous de remplir le bon formulaire.** Dans tous les cas, vous devez fournir le titre de votre recherche ainsi qu'un cours résumé de cette dernière. S'il y a lieu, vous devez également fournir, avec le formulaire, votre certificat éthique dans les plus brefs délais.

Nous vous encourageons à consulter la page du bureau de la conduite responsable en recherche (BCRR) : <https://recherche.umontreal.ca/responsabilite-en-recherche/conduite-responsable/>

3.6. L'enregistrement du stage

Dans le cas d'une maîtrise en criminologie avec stage Intervention, vous devez remplir un formulaire d'inscription du stage. Ce dernier précise le nom de votre superviseur de stage ainsi que le lieu où le stage se déroulera. Notez que vous devez faire signer le formulaire par votre superviseur de stage et le remettre au TGDE responsable de votre option. Vous avez jusqu'à la fin de votre deuxième session d'étude pour soumettre le formulaire d'enregistrement du stage.

Le formulaire d'inscription du stage est disponible sur le site de l'École.

[https://crim.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/Criminologie/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Maitrise - Formulaires/Enregistrement du stage %C3%A0 la ma%C3%A0Etrise - juil 2015.pdf](https://crim.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/Criminologie/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Maitrise_-_Formulaires/Enregistrement_du_stage_%C3%A0_la_ma%C3%A0Etrise_-_juil_2015.pdf)

3.7. Le plan global d'études

Le plan global d'études est un plan de cheminement qui se doit obligatoirement d'être rempli par tout étudiant à la maîtrise régulière en criminologie (pas en propédeutique), peu importe l'option. Ce dernier précise les cours qui seront suivis en fonction des sessions, votre projet de recherche, le calendrier de vos activités (stage, recherche, rédaction) et les modalités de votre inscription. Le plan global d'étude doit être approuvé et signé par votre directeur et votre codirecteur (le cas échéant) avant la fin de la 1ère session d'étude, puis remis au TDGE chargé de votre option.

3.8. Le certificat d'éthique

C'est le Comité d'éthique en recherche en arts et en sciences (CÉRAS) qui se charge d'évaluer l'éthique des devis de recherche impliquant des participants humains, et ce, pour toutes les recherches découlant des programmes universitaires rattachés à la Faculté des arts et des sciences. Selon le CÉRAS, nécessite une demande de certification éthique :

- Toute recherche menée avec des participants humains vivants, c'est-à-dire des « personnes dont les données ou les réponses à des interventions, à des stimuli ou à des questions de la part du chercheur ont une incidence sur la question de recherche » (EPTC 2, art. 2.1).
- Toute utilisation secondaire des données collectées auprès d'individus. « On entend par utilisation secondaire l'utilisation, dans un projet de recherche, de renseignements recueillis à l'origine à des fins autres que celles visées par les travaux de recherche en cours » (c'est-à-dire, des données recueillies pour d'autres fins que le projet proposé) (EPTC 2, chap.5, D.).

Toute constitution ou utilisation de banque de données ou de matériel collectés auprès d'individus à des fins de recherche (UdeM, 2006). Notez aussi que les données récoltées et fournies par vos professeurs sont soumises aux mêmes exigences si vous les utilisez dans le cadre d'un mémoire. Si vous entrez dans ces critères, vous devez déposer un dossier complet au CÉRAS avant de commencer toute étape de la recherche, même s'il ne s'agit que du recrutement des participants. Notez qu'il peut y avoir quelques délais entre la soumission du devis de recherche au CÉRAS et l'obtention du certificat d'éthique (4 à 8 semaines), alors ne vous y prenez pas à la dernière minute pour soumettre votre dossier.

3.9. Protocole de présentation de la recherche

Dans tous les cas :

1. La recherche doit être rédigée en français, à moins d'avoir obtenu l'autorisation de la rédiger en anglais. Cette autorisation doit avoir été demandée aux ÉSP, par écrit, au moment de la demande d'admission.
2. Le formulaire « Autorisation de dépôt » doit être signé par le directeur de recherche et remis lors du dépôt du mémoire, rapport de stage, travail dirigé.

3.9.1. Mémoire classique et mémoire par article

Le *mémoire classique* comprend les chapitres habituels d'introduction, de recension des écrits, de méthodologie, d'analyses des résultats, de discussion (ou interprétation) et de conclusion. Ce type de mémoire permet une présentation intégrée de vos travaux de recherche. Dans un *mémoire par article*, « les principaux résultats sont présentés sous forme d'articles publiés dans des revues scientifiques, ou sous forme de manuscrits soumis ou prêts à être soumis pour publication » (Guide de présentation des mémoires et des thèses, p. 12). Le mémoire par article devrait être sérieusement envisagé par les étudiants désirant poursuivre des études doctorales ou faire carrière dans le milieu de la recherche. Pour plus d'information sur les directives de l'École pour la présentation d'un mémoire par article, consultez le guide sur le site de l'École.

Si vous réalisez un mémoire par article, vous devez néanmoins en faire la demande préalable par écrit à votre TGDE, et ce quelques mois avant votre date de dépôt officiel. Le formulaire de demande d'autorisation de rédaction par article se trouve sur le site de l'École.

Pour le *mémoire par article*, vous aurez possiblement à remplir deux autres formulaires. Le premier est celui concernant « l'accord des coauteurs d'un article inclus dans un mémoire de maîtrise ou une thèse de doctorat », qui doit être signé par tous les auteurs dudit article avant ou en même temps que le dépôt initial de votre mémoire (voir section 3.10). Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante :

<https://crim.umontreal.ca/public/FAS/criminologie/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Maitrise - Formulaires/Autorisation de rediger par articles - Crim - sept2019.pdf>

Dans le cas où l'article a été accepté pour publication par la revue auquel il a été soumis, le formulaire « permission de l'éditeur d'une revue ou d'un livre pour inclure un article dans un mémoire de maîtrise ou une thèse de doctorat » doit également être rempli avant le dépôt initial du mémoire. Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante :

https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/Cheminement/Formulaires/accord_des_coauteurs.pdf

Il existe plusieurs autres règlements concernant la présentation des mémoires de maîtrise à l'Université de Montréal. Vous pouvez en tout temps obtenir plus d'information sur la rédaction d'un mémoire classique ou d'un mémoire par article en consultant le « Guide de présentation des mémoires et des thèses » des ÉSP. Sachez que l'**Annexe V** du guide propose notamment une grille de vérification pour que vous puissiez vous assurer, avant le dépôt de votre mémoire, du respect de l'intégralité des règles de rédaction.

Ce document est disponible à l'adresse suivante:

https://udemontreal.sharepoint.com/sites/ESP/Documents/Cheminement/CHE_GuideMemoiresTheses.pdf

3.9.2. Rapport de stage

Le rapport de stage comporte 2 volets. Le premier, le rapport d'activité et d'intégration au milieu, a pour objectif de permettre à l'étudiant de faire le point sur le déroulement de son stage. Ce rapport doit décrire le déroulement des activités lors du stage, l'atteinte des objectifs de stage et l'intégration au milieu (une vingtaine de pages). Le deuxième volet, le rapport de recherche / volet académique, est un document qui expose le projet réalisé avec le milieu (40-60 pages).

Dans l'option *Stage-Intervention*, il existe plusieurs types de rapport de stage. Ceux-ci sont détaillés dans le cahier du stagiaire en intervention qui est remis directement par le responsable des stages intervention. Ce rapport doit être déposé, **au plus tard, 3 mois après la fin de stage.**

La présentation du rapport de recherche en lien avec le stage est soumise aux mêmes règles que celle du mémoire de maîtrise, tel qu'exposé dans le Guide de présentation de l'Université de Montréal. Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://udemontreal.sharepoint.com/sites/ESP/Documents/Cheminement/CHE_GuideMemoiresTheses.pdf

3.9.3. Travail dirigé

Pour l'**option sécurité intérieure**, le travail dirigé consiste en un rapport d'étude de cas rédigé à partir d'une brève recherche menée dans un milieu de pratique lié à la sécurité intérieure. Il vise à mettre en pratique les connaissances acquises durant les cours, par l'analyse d'un problème concret identifié dans un milieu de pratique lié à la sécurité intérieure. Ce rapport, d'une longueur de 40 à 60 pages, se composera des sections suivantes :

- une introduction décrivant et précisant l'étude de cas sélectionnée, tout en justifiant sa pertinence ;
- une recension des écrits ou un état de la littérature en lien à l'étude de cas choisie ;
- une section méthodologique *brève* expliquant les démarches entreprises par le candidat pour la collecte des données nécessaires à l'étude de cas ;
- l'analyse à proprement parlé de l'étude de cas ;
- une section conclusive qui se composera d'une synthèse du travail ainsi que de recommandations destinées au milieu de la pratique, et enfin;
- une liste de références.

Pour l'**option criminalistique et information**, le travail dirigé consiste en un petit mémoire, d'une longueur de 40 à 60 pages, qui portera sur un sujet qui intègre connaissances, données et/ou outils méthodologiques de la criminologie et de la criminalistique.

Il se composera des sections suivantes :

- une introduction décrivant et précisant la recherche effectuée, tout en justifiant sa pertinence ;
- une recension des écrits ou un état de la littérature en lien avec la problématique ;
- une problématique avec une présentation des objectifs de la recherche ;
- une section méthodologique brève expliquant les démarches entreprises par le candidat pour la collecte des données ;
- la présentation des résultats et l'analyse à proprement dit ;
- une section conclusive ;
- une section brève qui souligne les avantages et les inconvénients de la démarche d'intégration criminalistique-criminologie effectuée pour ce travail;
- une liste de références.

La présentation du travail dirigé est soumise aux mêmes règles que celle du mémoire de maîtrise, tel qu'exposé dans le Guide de présentation de l'Université de Montréal. Ce document est disponible à l'adresse suivante :

https://udemontreal.sharepoint.com/sites/ESP/Documents/Cheminement/CHE_GuideMemoiresTheses.pdf

3.10. Le dépôt initial du mémoire / rapport de stage / travail dirigé et la formation d'un jury d'évaluation

À moins d'une autorisation spéciale de prolongation, le mémoire / rapport de stage / travail dirigé doit être déposé au 6^e trimestre (étudiant à plein temps) ou au 9^e trimestre (étudiant à demi temps) suivant l'inscription initiale à la maîtrise. Passé ces délais, une prolongation maximale d'un an peut être accordée. À l'issue de cette prolongation, si le mémoire, rapport de stage ou travail dirigé n'est toujours pas déposé, le dossier de l'étudiant est fermé et il doit faire une demande d'admission pour dépôt. Dans certains cas, des cours supplémentaires peuvent être exigés.

3.10.1. Dépôt du mémoire

Au minimum deux mois avant la date projetée du dépôt initial du mémoire, vous devez soumettre par courriel ou en personne un avis de dépôt au TDGE responsable de votre option. Cet avis permet d'enclencher le processus de nomination du jury qui se chargera d'évaluer votre mémoire. Le jury est formé de trois personnes : votre directeur ainsi que deux membres dont un doit provenir du milieu académique. Dans tous les cas, le jury doit être approuvé par le doyen.

Selon la date indiquée sur le formulaire « Avis de dépôt », la TGDE communiquera avec vous pour vous indiquer la date à laquelle elle doit recevoir votre Mémoire, par courriel. Le formulaire d'avis de dépôt d'un mémoire de maîtrise est disponible à l'adresse suivante : https://udemontreal.sharepoint.com/sites/ESP/Documents/Cheminement/Formulaires/CHE_AvisDepotMemoire.pdf

3.10.2. Dépôt du rapport de stage

Aucun avis préalable de dépôt n'est requis pour le rapport de stage. **Au minimum deux semaines avant la date projetée du dépôt initial**, vous devez communiquer avec la TGDE pour s'entendre sur une date d'envoi par courriel de votre rapport de stage. Cette période permettra la préparation de votre dossier en prévision du dépôt. Durant cette période, le TGDE demandera au directeur de recherche de sélectionner un jury d'évaluation du rapport de stage. Le jury est composé du directeur de recherche, d'un membre académique (professeur d'université) et du superviseur du stage ou un équivalent. Dans tous les cas, le jury est approuvé par le directeur de l'École.

3.10.3. Dépôt du travail dirigé

Aucun avis préalable de dépôt n'est requis pour le travail dirigé. **Au minimum deux semaines avant la date projetée du dépôt initial**, vous devez communiquer avec la TGDE pour s'entendre sur une date d'envoi par courriel de votre travail dirigé. Cette période permettra la préparation de votre dossier en prévision du dépôt. Durant cette période, le TGDE demandera au directeur de recherche de sélectionner le jury d'évaluation du travail dirigé.

Dans tous les cas, le jury est approuvé par le directeur de l'École.

- Dans le cadre de l'option **sécurité intérieure**, le jury est composé du directeur de recherche, d'un membre académique (professeur d'université) et d'un référant en milieu de pratique.
- Dans le cadre de l'option **criminalistique et information**, le jury est composé du directeur de recherche, d'un membre académique (professeur d'université) et du superviseur d'étude à l'Université de Lausanne (personne désignée par le responsable de la maîtrise à l'Université de Lausanne).

3.10.4. Évaluation

L'évaluation des mémoires prend généralement un mois.

Une fois que le jury aura rendu sa décision, votre mémoire peut :

- Être accepté sans modification
- Être accepté avec modifications mineures
- Être accepté avec des modifications majeures
- Être rejeté

L'évaluation des rapports de stage et travaux dirigés prend généralement un mois. Une fois que le jury aura rendu sa décision, rapport ou votre travail dirigé peut :

- Être accepté où une note littérale vous est attribué
- Être rejeté

AUCUNE CORRECTION N'EST PERMISE POUR LE RAPPORT DE STAGE OU LE TRAVAIL DIRIGÉ.

Les rapports de stage et les travaux dirigés reçoivent une note finale suivant la notation décrite dans la section [2.7.6](#).

Dans le cas où votre mémoire est accepté avec *modifications mineures*, vous avez un délai d'un mois à partir du moment où vous recevrez les corrections pour procéder aux modifications exigées et les soumettre pour vérification au président-rapporteur de votre jury. Le président-rapporteur procédera à la vérification et déposera le rapport définitif qui indique l'acceptation du document corrigé.

Dans le cas où votre mémoire est accepté avec *modifications majeures*, le délai est d'au plus **6 mois pour le mémoire** pour faire un 2^e dépôt auprès du TGDE responsable de votre option. Le jury procédera à une nouvelle évaluation et déposera son rapport définitif dans lequel il peut accepter ou refuser le document.

Lorsque la version corrigée de votre mémoire est acceptée, le TDGE responsable de votre option vous invite par courriel à faire le dépôt final du document dans le site de dépôt électronique institutionnel Papyrus. Ce site regroupe l'ensemble des mémoires et des thèses rédigées par les étudiants aux cycles supérieurs à l'Université de Montréal. Pour obtenir plus d'information sur le processus du dépôt final via Papyrus, consultez le site <http://www.bib.umontreal.ca/theses/>.

3.11. Embargo et confidentialité du mémoire

Dans certaines situations, vous pourriez avoir à remplir d'autres formulaires en lien avec les questions de confidentialité des données ou d'exclusivité des articles scientifiques publiés. Il en existe deux principaux.

1. Le formulaire de délai de diffusion (embargo) d'un mémoire ou d'une thèse (incluant rapport de stage et travail dirigé). Selon le règlement, « l'étudiant(e) peut demander un délai de diffusion de son mémoire ou de sa thèse pour des motifs sérieux (par exemple, l'exigence d'un éditeur liée à la publication d'articles ou de livre à partir du manuscrit) ». Dans ce cas, votre mémoire n'est pas disponible via Papyrus pour des délais qui peuvent être de 6 mois, 1, 2 ou 5 ans. Pour obtenir le formulaire, consultez le site : https://udemontreal.sharepoint.com/sites/ESP/Documents/Cheminement/Formulaires/HE_delai_de_diffusion.pdf
2. Le formulaire de confidentialité d'un mémoire ou d'une thèse (incluant rapport de stage et travail dirigé). Selon le règlement, « l'étudiant peut demander que sa thèse ou son mémoire soit confidentiel pour des motifs sérieux (les principaux motifs pouvant être acceptés consistent en une entente commerciale de confidentialité ou une demande de brevet) ». La demande, si acceptée, est d'une durée d'un an, renouvelable. Pour obtenir le formulaire, consultez le site : https://udemontreal.sharepoint.com/sites/ESP/Documents/Cheminement/Formulaires/HE_confidentialite.pdf

3.12. Le formulaire sur les conflits d'intérêts

Selon les règles en vigueur à l'Université de Montréal, tout étudiant de 2^e et 3^e cycle doit annuellement remplir une déclaration d'intérêt. Cette démarche vise notamment à assurer la confiance du public dans la gestion des ressources humaines et financières à l'Université de Montréal. Pour obtenir plus d'information sur le conflit d'intérêts et sur le formulaire à remplir, consultez le site internet :

<http://www.interets.umontreal.ca/declaration/declaration.html>

3.13. La vérification d'antécédents judiciaires

Sachez que certains milieux de stage, groupes de recherche ou directeurs peuvent vous demander de vous soumettre à une vérification d'antécédents judiciaires, en fonction des problématiques sur lesquelles vous vous penchez dans votre mémoire. Typiquement, ces contrôles permettent de vérifier vos antécédents criminels et, dans certains milieux proches de la sécurité ou de la police (GRC, SQ), ceux de votre famille proche et immédiate.

3.14. La liste de vérifications

Le tableau qui suit résume les nécessités administratives en fonction de vos options. Référez-vous aux sections 2 et 3 du présent guide pour obtenir plus d'information quant à chacune des étapes préalables au dépôt du mémoire, du rapport de stage ou du travail dirigé. (voir tableau page suivante).

	OPTIONS				
	Mémoire	Stage intervention	Sécurité intérieure	Criminalistique	Justice et victimes
3 mois avant la 1^{re} session					
Inscription aux cours des 1 ^{re} et 2 ^e sessions	X	X	X	X	
1^{re} session (automne)	X	X	X	X	
Enregistrement du directeur de recherche	X	X	X	X	
Enregistrement du sujet	X	X	X	X	
Dépôt du plan global d'études	X	X	X	X	
2^e session (hiver)					
Enregistrement du stage		X			
Dépôt de la demande de certificat d'éthique					
Inscription à la 3 ^e session (obligatoire)	X	X	X	X	
3^e session (été)					
Recherche et/ou rédaction	X		X	X	
Volet académique du rapport de stage		X			
Inscription aux cours des 4 ^e et 5 ^e sessions	X	X	X	X	
4^e session (automne)					
Début du stage		X			
Recherche et/ou rédaction	X		X	X	
Session d'études à Lausanne				X	
5^e session (hiver)					
Fin du stage et rédaction du rapport de stage		X			
Continuation de rédaction du mémoire ou TD	X		X	X	
Inscription à la 6 ^e session (obligatoire)	X	X	X	X	
6^e session (été)					
Avis de dépôt (2 mois avant le dépôt)	X				
Dépôt du mémoire/travail dirigé/rapport de stage	X	X	X	X	

X = Obligatoire * = Dans certains cas

3.15. Liste de formulaires

Certains formulaires nécessaires à votre cheminement à la maîtrise en criminologie se trouvent sur le site de l'École à l'adresse suivante :

[http://crim.umontreal.ca/ressources- services/ressources-et-formulaires/](http://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/)

Maîtrise – Formulaires :

- [Assurances - conditions](#)
- [Assurances - certificat pour stagiaires \(Français\)](#)
- [Assurances - certificat pour stagiaires \(Anglais\)](#)
- [Autorisation de dépôt d'un mémoire, d'un rapport de stage ou d'un travail dirigé](#)
- [Autorisation de rédiger un mémoire par articles](#)
- [Avis de dépôt de mémoire](#)
- [Cahier du stagiaire à la maîtrise avec stage en intervention](#)
- [Cahier du stagiaire à la propédeutique en maîtrise](#)
- [Consentement pour étude de cas - stage intervention](#)
- [Enregistrement du stage à la maîtrise](#)
- [Enregistrement du sujet de recherche](#)
- [Formulaire départemental de l'admission](#)
- [Identification du directeur de recherche](#)
- [Plan d'études \(instructions\)](#)
- [Plan d'études](#)

Les autres formulaires sont disponibles dans votre *Centre étudiant* et sont mis à jour régulièrement (voir tableau page suivante).

<u>Nom du formulaire</u>	<u>Description détaillée</u>
<u>ADM Report Trim Admission</u>	Demande de report d'admission (Mesures exceptionnelles en lien avec la COVID-19)
<u>CHE Abandon programme</u>	Demande d'abandon de programme (1CYC, CSUP)
<u>CHE Absence Cours</u>	Demande d'absence à un cours (1CYC, CSUP). À remplir sur demande de la faculté exclusivement. Contacter la personne-ressource de votre faculté.
<u>CHE Absence Évaluation</u>	Demande d'absence à une évaluation (1CYC, CSUP)
<u>CHE Absence évaluation</u>	Demande d'absence à une évaluation (excluant les résidents en médecine, les stagiaires postdoctoraux et les visiteurs de recherche)
<u>CHE Changement Spécialisation</u>	Demande de changement de spécialisation (1CYC, CSUP)
<u>CHE Changement prof Instrum</u>	Demande de changement de professeur d'instrument
<u>CHE Choix BarèmeA20</u>	Demande de changement de choix de barème pour l'automne 2020
<u>CHE Choix BarèmeH20</u>	Demande de changement de choix de barème pour l'hiver 2020
<u>CHE Choix BarèmeH21</u>	Demande de changement de choix de barème pour l'hiver 2021
<u>CHE Congés</u>	Demande de congé (RESM et CSUP médecine vétérinaire)
<u>CHE Cotutelle</u>	Demande d'établissement d'une convention ou avenant
<u>CHE Cotutelle Séjours Externes</u>	Déclaration de séjour hors Québec
<u>CHE Délai remise travail</u>	Demande de délai supplémentaire pour remise d'un travail (1CYC, CSUP). À remplir sur demande de la faculté exclusivement. Contacter la personne-ressource de votre faculté.
<u>CHE Interruption Temporaire</u>	Demande d'interruption temporaire des études (1CYC, CSUP)
<u>CHE Prolongation stage</u>	Demande de prolongation de stage (Stagiaire postdoctoral exclusivement)
<u>CHE Prolongation études</u>	Demande de prolongation des études (CSUP)
<u>CHE Reconnaissance engagement</u>	Reconnaissance engagement étudiant (1CYC, CSUP)
<u>CHE Reprise cours réussi</u>	Demande de reprise de cours réussi (1CYC)
<u>CHE Rédaction anglais</u>	Rédaction en anglais (1CYC)
<u>CHE Transfert</u>	Demande de transfert de cours (1CYC, CSUP)
<u>CHE Équivalence exemption</u>	Demande d'équivalence ou d'exemption en vue de la reconnaissance de formation uniquement (1CYC, CSUP)
<u>DIP Attestation stage postdoc</u>	Demande de recommandation d'attestation de stage postdoctoral
<u>DIP Bacc par cumul</u>	Demande de baccalauréat par cumul (1CYC)
<u>DIP Diplôme par équivalence</u>	Demande de diplôme par équivalence (1CYC)
<u>GEN COVID 19</u>	Déclaration volontaire d'absence liée au COVID-19
<u>GEN Prénom Choisi</u>	Demande prénom choisi
<u>INS Ann Aban Cours Libre Echg</u>	Demande d'annulation ou d'abandon de cours libres et échanges (1CYC, CSUP)
<u>INS Annul Abandon cours</u>	Demande d'annulation et d'abandon de cours - 1CYC et CSUP (excluant les libres)
<u>INS Inscription</u>	Demande d'inscription - Choix de cours (1CYC, CSUP)
<u>INS Inscription Libre</u>	Demande d'inscription - Choix de cours uniquement pour les étudiants libres (1CYC, CSUP)
<u>INS Modification Choix Cours</u>	Demande de modification de choix de cours (1CYC, CSUP)

Section 4. Le financement des études supérieures

4.1. Introduction

Pour bien des étudiants, le financement des études est une source de préoccupation importante qui peut, dans certains cas, avoir des impacts déterminants sur le déroulement du cursus universitaire. Il est ainsi fortement conseillé de ne pas travailler plus de 20 heures par semaine pendant la réalisation des études de 2^e cycle. Les études de maîtrise sont exigeantes : vous devrez passer plusieurs dizaines d'heures de travail personnel par cours, sans compter le temps que vous mettrez au développement de votre projet de recherche. Une bonne planification du financement de vos études supérieures doit donc commencer tôt (jusqu'à un an avant votre inscription à la maîtrise).

Afin de laisser libre-cours à votre potentiel et vous permettre de consacrer plus de temps à vos études, l'Université de Montréal, l'École de criminologie et plusieurs autres organismes offrent des sources très variées de financement, qui vous permettent notamment de jumeler plus efficacement travail et études. Cette section a pour objectif de vous les présenter.

4.2. Les bourses

Cette section vous offre les informations générales concernant les bourses disponibles pour les étudiants à la maîtrise en criminologie. Les bourses sont intéressantes dans la mesure où elles sont généralement non imposables et ne doivent pas être remboursées par ceux qui les obtiennent, à l'inverse des prêts. Nous encourageons les étudiants à participer aux rencontres organisées en septembre qui permettent de s'informer à ces sujets.

4.2.1. Les bourses des grands organismes subventionnaires

Les bourses des grands organismes subventionnaires, qui sont financés par les gouvernements fédéraux et provinciaux, sont celles qui sont les plus recherchées par les étudiants puisqu'elles sont souvent les plus intéressantes financièrement. Au Québec, les organismes subventionnaires incluent le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie (FRQNT) et le Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS). Au Canada, ils incluent le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Vous ne pouvez adresser qu'une seule demande à un des trois organismes provinciaux, et qu'une seule demande à un des trois organismes fédéraux, en fonction de votre domaine et sujet de recherche. Pour les sujets de recherche touchant le domaine de la criminologie, les candidatures seront généralement traitées par le FRQSC et le CRSH. Il peut néanmoins arriver que votre sujet de recherche touche de plus près le domaine de la santé publique. Il faudra alors possiblement se tourner vers d'autres organismes subventionnaires qui s'occupent de la délivrance des bourses dans le domaine de la santé (FRQS et IRSC).

Comme ces bourses récompensent la qualité du dossier académique des candidats, le niveau de compétition pour l'obtention de ces bourses reste néanmoins très élevé. Plusieurs des concours obligent les candidats qui désirent postuler à avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3.7 (A-) dans leurs études de baccalauréat et de maîtrise, bien que la majorité des bourses soient généralement octroyées aux candidats ayant maintenu une moyenne supérieure à 4.0 (A). Ces concours prendront également en compte l'expérience en recherche et autres activités académiques que vous avez été en mesure de recueillir depuis le début de vos études universitaires, que ce soit dans un groupe de recherche, en travaillant à la publication d'un article, ou en agissant à titre d'auxiliaire d'enseignement dans un cours. Enfin, vous devez avoir identifié un directeur de maîtrise et avoir une bonne idée du devis utilisé dans votre projet de recherche comme vous serez notamment jugé sur la pertinence et les contributions potentielles de votre étude sur le plan scientifique. Afin d'aider les étudiants dans cet exercice, les ÉSP et les SAÉ organisent pendant la session d'automne des formations qui vous montrent comment construire un meilleur dossier de candidature, soyez à l'affût. Si vous prévoyez postuler à ces concours, parlez-en également à votre directeur de maîtrise qui saura vous guider et vous conseiller dans ce cheminement.

Les demandes de bourses adressées à ces organismes s'effectuent à la session d'automne, tandis que les résultats sont envoyés aux candidats vers le début du mois de mai l'année suivante. Afin de profiter d'un financement dès le début de vos études de maîtrise, il faut ainsi envoyer une demande aux organismes subventionnaires dès votre dernière année de baccalauréat. Notez que les étudiants étrangers (à l'extérieur du Québec ou du Canada) ne peuvent pas postuler sur ces bourses.

Pour obtenir plus d'information sur les bourses délivrées par les organismes subventionnaires canadiens : http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/CGSM-BESCM_fra.asp

Pour obtenir plus d'information sur les bourses délivrées par les organismes subventionnaires québécois : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions> *Bourses de l'École de criminologie.*

4.2.2. Bourses de l'École de criminologie

Plusieurs bourses sont exclusivement offertes par l'École de criminologie aux étudiants inscrits dans un des cinq programmes de maîtrise. Ces bourses sont octroyées au mérite.

1. **Bourses de rédaction** : chaque session, l'École de criminologie offre des bourses pour les étudiants à la maîtrise qui en sont à leur dernière session de rédaction, et qui prévoient réaliser leur dépôt initial avant la fin de la session couverte par ladite bourse.
2. **Bourse de collecte de données** : bourse offerte aux étudiants afin de couvrir une partie des dépenses liées aux déplacements nécessaires à la collecte de données.
3. **Bourses de colloque** : bourses qui visent à favoriser le partage des connaissances scientifiques et le rayonnement étudiant en finançant la participation étudiante à des colloques scientifiques à l'extérieur du Québec. Ce concours est généralement offert à la session d'hiver.

4. **Bourse de traduction** : bourses offertes afin de permettre aux étudiants de couvrir une partie de leurs dépenses liées à la traduction d'un article destiné à être soumis à une revue scientifique avec révision par les pairs.
5. **Bourse Marie-Andrée Bertrand** : bourse offerte aux étudiants inscrits à temps plein et qui effectuent des travaux de recherche sur le contrôle social et pénal des femmes. Ce concours est généralement offert à la session d'hiver.
6. **Bourse d'excellence** : bourses qui récompensent la qualité du dossier académique et l'avancement des travaux. Ce concours est offert à la session d'hiver.

Pour obtenir plus de renseignements sur les concours de bourse à l'École de criminologie, les critères d'admissibilité et d'évaluation, ainsi que sur les dates de soumissions des candidatures, consultez le lien suivant :

<http://crim.umontreal.ca/ressources-services/soutien-financier/>

4.2.3. Bourses du Centre international de criminologie comparée (CICC)

Ces bourses sont offertes en exclusivité aux étudiants supervisés par un chercheur régulier du CICC. Autrement dit, si le professeur qui vous encadre à la maîtrise n'est pas affilié au CICC, vous ne pouvez postuler pour l'obtention de ces bourses. Selon les mêmes modalités que celles utilisées par l'École de criminologie, le CICC offre des bourses de rédaction, de colloque et de collecte de données. Outre ces possibilités, le CICC offre également plusieurs types de bourses :

1. **Bourse « recherche et société »** : bourse octroyée aux étudiants effectuant ses recherches sur un sujet intéressant directement les milieux pratiques et dont les résultats sont aisément transférables.
2. **Bourse du meilleur article scientifique** : cette bourse vise à reconnaître l'excellence d'une recherche publiée par un étudiant inscrit à la maîtrise ou au doctorat dans une revue avec comité de lecture.
3. **Bourse pour publication suite à une communication** : cette bourse vise à inciter les étudiants inscrits à la maîtrise ou au doctorat, et ayant reçu au préalable une bourse du CICC afin de présenter une communication dans une rencontre internationale, à publier un article dans une revue scientifique.
4. **Bourse de relecture** : bourse offerte à un étudiant afin de permettre la relecture d'un texte rédigé en anglais pour un étudiant francophone, ou en français par un étudiant anglophone.

Pour obtenir plus de renseignements sur les bourses disponibles au CICC, les critères d'admissibilité et d'évaluation, ainsi que sur les dates de soumissions des candidatures, consultez le site internet suivant : <http://www.cicc.umontreal.ca/fr/bourses/cicc>

4.2.4. Bourses offertes par les études supérieures et postdoctorales (ÉSP)

Plusieurs bourses sont également offertes par l'Université de Montréal, via les ÉSP. Ces bourses touchent généralement un public cible assez diversifié, allant des étudiants étrangers aux futures mères-étudiantes. Parmi les principales bourses :

1. **Bourse d'accès au doctorat** : bourse offerte aux candidats qui souhaitent faire un passage accéléré, de la maîtrise au doctorat, ou du baccalauréat au doctorat, avec possibilité de renouvellement une fois.
2. **Bourse d'exemption des droits supplémentaires de scolarité pour étudiants internationaux** : les étudiants internationaux doivent déboursier les droits de scolarité réguliers, mais également certaines sommes supplémentaires. Plus de 150 bourses sont ainsi octroyées par les ÉSP aux étudiants internationaux afin de les aider à régler ces montants supplémentaires.
3. **Bourse de maîtrise pour les candidats canadiens non-résidents du Québec** : bourse d'une durée d'un an, offerte à l'admission et couvrant le montant différentiel des droits de scolarité pour les candidats canadiens non-résidents du Québec. Le directeur du programme d'études doit préalablement avoir recommandé le dossier de candidature aux ÉSP.
4. **Bourse pour les étudiants internationaux** : plusieurs bourses des ÉSP sont disponibles pour aider financièrement les étudiants étrangers.
5. **Bourses d'excellence des ÉSP** : plusieurs bourses provenant de fondations, d'entreprises privées et de particuliers sont offertes aux étudiants de cycles supérieurs provenant de diverses disciplines.
6. **Bourse Berthelet-Aubin** : vise à soutenir l'étudiant durant son trimestre d'été afin qu'il se consacre pleinement à la rédaction de leur mémoire ou travail dirigé dans le but d'en faire le dépôt avant le 31 août.
7. **Bourse du 06 décembre** : cette bourse commémore la tragédie survenue à l'École Polytechnique en 1989. Elle vise à développer ou soutenir les activités de recherche des étudiants de maîtrise ou de doctorat portant sur des enjeux liés à la violence faite aux femmes.
8. **Bourse de fin d'études de maîtrise des ÉSP** : vise à soutenir l'étudiant dans ses derniers mois d'études à la maîtrise et jusqu'au dépôt initial de leur mémoire, qui doit se faire avant la fin du trimestre d'été.

Étudiants canadiens :

Pour obtenir plus de renseignements sur les bourses offertes par les ÉSP, les critères d'admissibilité et d'évaluation, ainsi que sur les dates de soumission des candidatures, consultez le site internet suivant :

<https://esp.umontreal.ca/ce-quit-faut-savoir/financement/bourses/>

Étudiants étrangers :

Pour obtenir plus d'information sur le soutien financier et les bourses disponibles pour les étudiants étrangers :

http://www.bei.umontreal.ca/bei/af_af.htm

<http://carrefoursae.umontreal.ca/soutien/etranger/>

https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/Soutien_financier/PBEEE_2122_desc_dir.pdf

4.2.5. Le répertoire des bourses d'études l'Université de Montréal

Vous trouverez dans ce répertoire les occasions de financement qui pourraient s'offrir à vous pendant vos études à l'UdeM. Vous pouvez effectuer des recherches en fonction de votre niveau ou domaine d'études ou par mots clés, selon votre situation personnelle par exemple. Tous les concours importants y sont annoncés et vous y trouverez aussi des outils et conseils pour vous aider dans vos recherches de financement et préparation de demande de bourses.

<http://www.bourses.umontreal.ca>

4.3. Le financement intégré

Par les politiques de financement intégrés, l'École de criminologie s'engage à aider financièrement les étudiants à la maîtrise en offrant divers types d'emploi permettant de mieux concilier travail et études. Il en existe deux types.

4.3.1. L'auxiliarat d'enseignement

Chaque session, des emplois en tant qu'auxiliaire d'enseignement sont disponibles pour la plupart des cours dispensés à l'École de criminologie. Typiquement, l'auxiliaire d'enseignement est un étudiant de 2^e ou de 3^e cycle qui soutient le professeur ou le chargé de cours dans ses diverses tâches : correction des examens ou des travaux, suivis des étudiants, surveillance d'examen. Surveillez votre boîte courriel, puisque vous recevrez toutes les informations relatives au processus de postulation pour un tel emploi aux alentours du début de chaque session. Ces offres d'emplois sont également affichées sur le babillard de l'École de criminologie.

4.3.2. Auxiliaire de recherche, subvention d'un professeur ou d'un groupe de recherche

Il vous est également possible de jumeler travail et études en tant qu'auxiliaire de recherche. Plusieurs professeurs ou groupes de recherche offrent des emplois qui vous permettent non seulement de bonifier vos aptitudes à la recherche, mais qui peuvent vous aider à avancer votre maîtrise (les données sur lesquelles vous travaillez au sein d'un groupe de recherche pourraient par exemple être reprises pour votre propre mémoire). Soyez ainsi à l'affût de telles offres, qui sont souvent affichées sur les babillards de l'École de criminologie et du Centre international

de criminologie comparée (CICC). Le site internet suivant vous permet également de consulter les opportunités de recherche et de financement offertes par les professeurs de l'École de criminologie : <https://crim.umontreal.ca/ressources-services/soutien-financier/>

4.4. Les prêts et bourses gouvernementaux

En fonction de vos revenus et de votre situation personnelle, le gouvernement du Québec peut vous aider financièrement via le programme de prêts et bourses. Consultez le site internet suivant pour plus d'information : <http://www.mesrs.gouv.qc.ca/aide-financiere-aux-etudes/>

À l'Université de Montréal, le Bureau de l'aide financière est également disponible pour vous aider dans vos démarches d'obtention d'aide financière. Il vous est ainsi possible de rencontrer un conseiller spécialisé sur les questions de financement. Consultez leur site internet au : <http://www.baf.umontreal.ca/>

Section 5. Remarques conclusives

5.1. Quelques conseils pour mieux réussir son parcours aux cycles supérieurs en criminologie

Les études supérieures diffèrent passablement des études de baccalauréat. Les efforts à fournir sont constants, les charges de cours sont plus exigeantes et le niveau de rigueur requis dans vos différents travaux est beaucoup plus élevé. Ces quelques conseils vous aideront à cheminer sans encombre en réalisant votre projet d'études dans les délais prescrits.

- Avant de commencer formellement vos études de maîtrise, il s'avère judicieux d'avoir entamé les démarches pour :
 - planifier le financement de vos études de maîtrise
 - identifier des thématiques de recherche qui pourraient vous intéresser
 - contacter et rencontrer la coordonnatrice de stage (option stage intervention)
 - identifier un directeur qui pourrait encadrer votre mémoire, stage ou travail dirigé.
- N'attendez pas trop avant de vous inscrire dans vos cours. Plusieurs cours à la maîtrise en criminologie sont contingentées, les places sont limitées et deviennent rapidement comblées.
- Les cours à la maîtrise sont exigeants, ne les sous-estimez pas. La charge de travail est souvent énorme et demande une bonne discipline personnelle. Un maximum de 3 cours/trimestre est accepté. De façon très exceptionnelle, on peut vous permettre de vous inscrire à un 4^e cours au statut temps plein.
- Lorsque vous formaliserez l'entente avec votre directeur de recherche, il peut s'avérer judicieux de convenir avec lui de certaines modalités (par exemple la fréquence des rencontres) liées à votre cheminement académique.
- N'oubliez pas de remplir les divers formulaires requis sur le plan administratif avant les échéances (voir section 3). Le non-respect de ces consignes peut retarder inutilement votre cheminement.
- Soyez à l'affût des différentes bourses ainsi que des dates limites pour y postuler (voir section 4).
- Sachez profiter des opportunités de financement qui vous permettent de jumeler plus efficacement travail et études (via l'auxiliariat d'enseignement ou de recherche).
- Pour tout problème relativement à votre cheminement ou à la bonne poursuite de vos études (par exemple un conflit avec votre directeur ou un membre du personnel administratif, une injustice vécue dans un cours, ou toute autre situation du genre), n'hésitez pas à communiquer avec votre association étudiante. Des représentants aux cycles supérieurs se feront un plaisir de vous renseigner sur vos droits et vos recours, le cas échéant.

5.2. La planification pour les études éventuelles de niveau doctorat

Si vous prévoyez poursuivre au-delà de vos études de maîtrise vers le doctorat, prenez connaissance de ces quelques informations :

- Il vous faut normalement avoir maintenu une très bonne moyenne académique (≥ 3.7) pour poursuivre au doctorat. Ayez ainsi à cœur la réussite de vos cours.
- Il est conseillé de faire le doctorat avec un directeur de recherche différent de celui qui vous a supervisé lors de votre maîtrise.
- Faites vos demandes de bourses aux grands organismes subventionnaires (FRQSC, CRSH) dès votre dernière année de maîtrise, soit près d'un an avant votre entrée officielle au doctorat. Si vous prévoyez aller au doctorat, il est ainsi fortement conseillé de réfléchir à l'avance à une thématique de recherche ainsi qu'à un professeur pouvant vous encadrer.
- Vous pouvez consulter le Guide de l'étudiant au doctorat en criminologie pour plus d'information sur le programme.

5.3. Une liste des ressources disponibles à l'Université de Montréal

Pour terminer, nous énumérons ici les principales ressources offertes à l'Université de Montréal pour vous aider à mieux cheminer au travers de vos études de cycles supérieurs.

La bibliothèque des lettres et des sciences humaines (BLSH) : différentes formations sont offertes aux étudiants (initiation aux bases de données d'articles scientifiques, utilisation du logiciel EndNote, utilisation du catalogue Atrium)
<http://www.bib.umontreal.ca/ss/apprendre/default.htm>

Les *Services aux étudiants* (SAÉ) regroupent divers ateliers, activités et ressources offerts aux étudiants, notamment :

- *Centre de communication écrite* : différents ateliers de communication et de rédaction en langue française sont offerts.
<http://www.cce.umontreal.ca/#2>
 - *Soutien aux étudiants en situation de handicap* : ressource qui informe, conseille et veille à la coordination des services offerts aux étudiants en situation de handicap.
<http://www.bsesh.umontreal.ca/>
-

- Le *Carrefour SAÉ* : ressource destinée aux nouveaux étudiants et ayant pour objectif de les renseigner sur les diverses modalités liées à la poursuite d'études à l'Université de Montréal (budget, transport, logement, cartes étudiantes, paiement de droits de scolarité, assurances, santé, soutien psychologique, etc.).

<http://carrefoursae.umontreal.ca/>

- La Maison internationale : ressource pour les étudiants inscrits dans un programme à l'Université de Montréal, mais désirant poursuivre une partie des études à l'international (échange étudiant ou stage). (Étudiants sortants)

<http://www.maisoninternationale.umontreal.ca/accueil/index.htm>

- Le *Bureau des étudiants internationaux* : ressource « exclusivement portée sur les besoins et les demandes des étudiants étrangers » (BEI, 2015, site internet).

(Étudiants entrants) <http://www.bei.umontreal.ca/>

- Le *Bureau des bourses d'études* et le *Bureau de l'aide financière* : ressource pour toute question relative aux bourses et au financement des études.

<http://www.baf.umontreal.ca/> <http://www.bourses.umontreal.ca/bourses-sae/index.htm>

- Le *Centre étudiant de soutien à la réussite* (CÉSAR) : ressource d'orientation et de soutien à l'apprentissage.

<http://www.cesar.umontreal.ca/>

- Centre de santé et de consultation psychologique : octroi de divers services aux étudiants de l'Université de Montréal (suivi psychologique, nutrition, physiothérapie, soins de santé).

http://www.cscp.umontreal.ca/activiteprevention/activites_prevention.htm

MAÎTRISE EN CRIMINOLOGIE

2-065-1-0 Version 10 (H21)

Structure du programme : segment 69 – Propre à l'option générale

Les crédits de la modalité avec mémoire sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 69A Méthodologie Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

- | | |
|--|--|
| _____ CRI 6001 Méthodologie qualitative | _____ CRI 6003 Recherches cliniques et évaluatives |
| _____ CRI 6002 Méthodologie quantitative | _____ CRI 6220 Recherche évaluative qualitative |

Bloc 69B Théories Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

- | | |
|--|---|
| _____ CRI 6006 Théories de la réaction sociale | _____ CRI 6008 Théories en intervention criminologique |
| _____ CRI 6007 Théories de la délinquance | _____ CRI 6010 Théories développementales en criminologie |

Bloc 69C Intervention Option - Maximum 6 crédits.

- | | |
|---|--|
| _____ CRI 6106 Méthodes de traitement en crimino | _____ CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes |
| _____ CRI 6112 Violences criminelles | _____ CRI 6118 Principes d'évaluation criminologique |
| _____ CRI 6113 L'expertise à la Cour en criminologie | _____ CRI 6119 Psychopathie |
| _____ CRI 6114 Interventions cognitivo-comportementales | |

Bloc 69D Analyse Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

- | | |
|---|---|
| _____ CRI 6221 Résolution de problème en criminologie | _____ CRI 6533 Théories et perspectives en victimologie |
| _____ CRI 6223 La détermination de la peine | _____ CRI 6534 Criminologie théorique 3 |
| _____ CRI 6224 Criminologie théorique 1 | _____ CRI 6702 Analyse des données en sécurité |
| _____ CRI 6225 Criminologie théorique 2 | _____ CRI 6720 Impacts des technologies de sécurité |
| _____ CRI 6226 Police et sécurité privée | _____ CRI 6721 Protections d'infrastructures complexes |
| _____ CRI 6227 Criminologie spéciale | _____ CRI 6722 Renseignement et enjeux sociopolitiques |
| _____ CRI 6228 Criminalités économiques | _____ CRI 6723 Enjeux actuels en sécurité intérieure |
| _____ CRI 6229 Crime organisé | _____ CRI 6724 Gouvernance de la sécurité |
| _____ CRI 6232 La justice réparatrice | _____ CRI 6725 Gestion du renseignement |
| _____ CRI 6233 Terrorisme et antiterrorisme | _____ CRI 6726 Médias, communication et sécurité |
| _____ CRI 6234 Nouvelles technologies et crimes | _____ CRI 6727 Enjeux transnationaux en sécurité |
| _____ CRI 6530 Politiques pénales pour adultes | _____ CRI 6730 Sources ouvertes en criminologie |
| _____ CRI 6532 Les drogues et la question criminelle | |

Bloc 69E Choix - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Bloc 69F Recherche et mémoire - Obligatoire - 30 crédits.

- | | |
|---|--------------------------------|
| _____ CRI 69051 Projet de mémoire 1 (0.0) | _____ CRI 6910 Recherche (6.0) |
| _____ CRI 69052 Projet de mémoire 2 (3.0) | _____ CRI 6950 Mémoire (21.0) |

MAÎTRISE EN CRIMINOLOGIE

2-065-1-0 Version 10 (H21)

Structure du programme : segment 71 – Propre à l'option Intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage, 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Méthodologie Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

- | | |
|--|--|
| _____ CRI 6001 Méthodologie qualitative | _____ CRI 6003 Recherches cliniques et évaluatives |
| _____ CRI 6002 Méthodologie quantitative | _____ CRI 6220 Recherche évaluative qualitative |

Bloc 71B Théories Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

- | | |
|--|--|
| _____ CRI 6006 Théories de la réaction sociale | _____ CRI 6008 Théories en intervention criminologique |
| _____ CRI 6007 Théories de la délinquance | _____ CRI 6010 Théories développementales en crimino |

Bloc 71C Cours de concentration Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

- | | |
|---|--|
| _____ CRI 6106 Méthodes de traitement en crimino | _____ CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes |
| _____ CRI 6112 Violences criminelles | _____ CRI 6118 Principes d'évaluation criminologique |
| _____ CRI 6113 L'expertise à la Cour en criminologie | _____ CRI 6119 Psychopathie |
| _____ CRI 6114 Interventions cognitivo-comportementales | |

Bloc 71D Option - Maximum 3 crédits.

- | | |
|---|---|
| _____ CRI 6221 Résolution de problème en criminologie | _____ CRI 6533 Théories et perspectives en victimologie |
| _____ CRI 6223 La détermination de la peine | _____ CRI 6534 Criminologie théorique 3 |
| _____ CRI 6224 Criminologie théorique 1 | _____ CRI 6702 Analyse des données en sécurité |
| _____ CRI 6225 Criminologie théorique 2 | _____ CRI 6720 Impacts des technologies de sécurité |
| _____ CRI 6226 Police et sécurité privée | _____ CRI 6721 Protections d'infrastructures complexes |
| _____ CRI 6227 Criminologie spéciale | _____ CRI 6722 Renseignement et enjeux sociopolitiques |
| _____ CRI 6228 Criminalités économiques | _____ CRI 6723 Enjeux actuels en sécurité intérieure |
| _____ CRI 6229 Crime organisé | _____ CRI 6724 Gouvernance de la sécurité |
| _____ CRI 6232 La justice réparatrice | _____ CRI 6725 Gestion du renseignement |
| _____ CRI 6233 Terrorisme et antiterrorisme | _____ CRI 6726 Médias, communication et sécurité |
| _____ CRI 6234 Nouvelles technologies et crimes | _____ CRI 6727 Enjeux transnationaux en sécurité |
| _____ CRI 6530 Politiques pénales pour adultes | _____ CRI 6730 Sources ouvertes en criminologie |
| _____ CRI 6532 Les drogues et la question criminelle | |

Bloc 71E Choix - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Bloc 71F Stage et rapport de stage Obligatoire - 30 crédits.

- | | |
|--|--|
| _____ CRI 61661 Encadrement de stage en intervention 1 (0.0) | _____ CRI 61762 Stage en intervention 2 (9.0) |
| _____ CRI 61662 Encadrement de stage en intervention 2 (3.0) | _____ CRI 6186 Rapport de stage en intervention (18.0) |
| _____ CRI 61761 Stage en intervention 1 (0.0) | |

Bloc 71G Option – Maximum 6 crédits

Le cours CRI6156 est offert uniquement aux étudiants n'ayant pas fait leur baccalauréat en criminologie.

- _____ CRI 6156 Stage préparatoire en intervention (6.0)

MAÎTRISE EN CRIMINOLOGIE

2-065-1-0 Version 10 (H21)

Structure du programme : segment 72 – Propre à l’option Sécurité intérieure

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction d'une étude de cas, 24 à 27 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 72A Méthodologie et outils d’analyse Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

- | | |
|--|---|
| _____ CRI 6001 Méthodologie qualitative | _____ CRI 6221 Résolution de problème en criminologie |
| _____ CRI 6002 Méthodologie quantitative | _____ CRI 6702 Analyse des données en sécurité |

Bloc 72B Aspects de la sécurité intérieure Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

- | | |
|--|--|
| _____ CRI 6006 Théories de la réaction sociale | _____ CRI 6723 Enjeux actuels en sécurité intérieure |
| _____ CRI 6007 Théories de la délinquance | _____ CRI 6724 Gouvernance de la sécurité |
| _____ CRI 6226 Police et sécurité privée | _____ CRI 6725 Gestion du renseignement |
| _____ CRI 6227 Criminologie spéciale | _____ CRI 6726 Médias, communication et sécurité |
| _____ CRI 6720 Impacts des technologies de sécurité | _____ CRI 6727 Enjeux transnationaux en sécurité |
| _____ CRI 6721 Protections d'infrastructures complexes | _____ CRI 6730 Sources ouvertes en criminologie |
| _____ CRI 6722 Renseignement et enjeux sociopolitiques | |

Bloc 72C Cours de concentration Option – Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

- | | |
|---|--|
| _____ CRI 6224 Criminologie théorique 1 | _____ CRI 6233 Terrorisme et antiterrorisme |
| _____ CRI 6228 Criminalités économiques | _____ CRI 6234 Nouvelles technologies et crimes |
| _____ CRI 6229 Crime organisé | _____ CRI 6532 Les drogues et la question criminelle |

Bloc 72D Choix - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Bloc 72E- Étude de cas Obligatoire - 18 crédits.

- | |
|---|
| _____ CRI 6908 Projet d'étude de cas en sécurité intérieure (3.0) |
| _____ CRI 6911 Rapport d'étude de cas (15.0) |

MAÎTRISE EN CRIMINOLOGIE

2-065-1-0 Version 10 (H21)

Structure du programme : segment 73 – Propre à l’option Criminalistique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, 21 à 24 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 73A Méthodologie et outils d’analyse Obligatoire - 6 crédits.

- | | |
|---|--|
| _____ CRI 6850 Fondements : criminalistique 1 (1.5) | _____ CRI 6906 Séminaire d’intégration 1 (1.5) |
| _____ CRI 6851 Fondements : criminalistique 2 (1.5) | _____ CRI 6907 Séminaire d’intégration 2 (1.5) |

Bloc 73B Méthodes Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

- | | |
|--|---|
| _____ CRI 6001 Méthodologie qualitative | _____ CRI 6221 Résolution de problème en criminologie |
| _____ CRI 6002 Méthodologie quantitative | _____ CRI 6702 Analyse des données en sécurité |

Bloc 73C Analyse du phénomène criminel Option – Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

- | | |
|--|--|
| _____ CRI 6006 Théories de la réaction sociale | _____ CRI 6720 Impacts des technologies de sécurité |
| _____ CRI 6007 Théories de la délinquance | _____ CRI 6721 Protections d'infrastructures complexes |
| _____ CRI 6223 La détermination de la peine | _____ CRI 6722 Renseignement et enjeux sociopolitiques |
| _____ CRI 6226 Police et sécurité privée | _____ CRI 6723 Enjeux actuels en sécurité intérieure |
| _____ CRI 6228 Criminalités économiques | _____ CRI 6724 Gouvernance de la sécurité |
| _____ CRI 6229 Crime organisé | _____ CRI 6725 Gestion du renseignement |
| _____ CRI 6233 Terrorisme et antiterrorisme | _____ CRI 6726 Médias, communication et sécurité |
| _____ CRI 6234 Nouvelles technologies et crimes | _____ CRI 6727 Enjeux transnationaux en sécurité |
| _____ CRI 6530 Politiques pénales pour adultes | _____ CRI 6730 Sources ouvertes en criminologie |
| _____ CRI 6532 Les drogues et la question criminelle | |

Bloc 73D Analyse de la trace Option – Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits

- | | |
|--|--|
| _____ CRI 6860 Criminalistique et trace 1 (1.5) | _____ CRI 6864 Criminalistique et cybercriminalité (1.5) |
| _____ CRI 6861 Criminalistique et trace 2 (1.5) | _____ CRI 6865 Questions de criminalistique 1 (1.5) |
| _____ CRI 6862 Criminalistique et information (1.5) | _____ CRI 6866 Questions de criminalistique 2 (1.5) |
| _____ CRI 6863 Criminalistique et analyse criminologique (1.5) | _____ CRI 6867 Questions de criminologie (1.5) |

Bloc 73E Choix - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.
